



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 7548

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la protection sociale des femmes exerçant une profession libérale de santé. En effet, à ce jour les femmes libérales de santé ne bénéficient pas d'une indemnisation par l'assurance maladie dès le premier jour d'arrêt pour maternité pathologique. Elle lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7548

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5802

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)